

## **Les compétences des Ministres du Gouvernement wallon en lien avec l'environnement**

### **Paul Magnette (PS) :**

- la coordination du Plan Pluies.

### **Paul Furlan (PS) :**

- le climat.

### **Carlo Di Antonio (CDH) :**

- le développement durable ;
- l'environnement, en ce compris l'éducation à l'environnement et le dragage des voies hydrauliques, dont le dragage proprement dit, le traitement, le séchage et la valorisation des résidus de dragage ;
- les richesses naturelles ;
- le démergement ;
- le bien-être des animaux.

### **René Collin (CDH) :**

- la rénovation rurale et la conservation de la nature, le remembrement et l'éducation à la nature ;
- l'agriculture, en ce compris l'intervention financière à la suite de dommages causés par des calamités agricoles, le Centre de Recherches agronomiques de Gembloux, les abattoirs et les aides complémentaires et supplétives aux entreprises agricoles, à l'exception de l'application des lois d'expansion économique et de la promotion extérieure de produits agricoles et horticoles ;
- le tourisme.

Renseignements : Arnaud Ransy